

Arrêté n°260120CONC

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE
SESSION 2026**

Nous, Président du centre de gestion du Doubs,

Vu

- le Code Général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret n°81.317 du 7 avril 1981 modifié, fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
- le décret n° 94.163 du 16.02.1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,
- le décret n° 2006.1690 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1re classe,
- le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B,
- le Code du Sport, Titre II, Chapitre 1, disposant en son article L222-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,
- l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1ère classe,
- l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,
- l'arrêté fixant annuellement la liste des membres du jury de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établi par le Président du centre de gestion du Doubs,
- l'arrêté portant organisation d'un concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 21 août 2025,
- l'arrêté fixant la liste des membres du jury du concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 16 janvier 2026,
- l'arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 27 janvier 2026,
- l'arrêté modifiant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 09 février 2026,

- l'arrêté fixant la liste des membres correcteurs du concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 09 février 2026,
- l'arrêté modifiant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 13 février 2026,
- l'arrêté modifiant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 23 mars 2026,
- l'arrêté fixant la liste des examinateurs des épreuves d'admission du concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 06 mai 2026,
- l'arrêté modifiant l'arrêté fixant la liste des membres examinateurs pour les épreuves d'admission du concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 07 mai 2026,
- l'arrêté modifiant l'arrêté fixant la liste des membres du jury du concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, en date du 08 juin 2026,
- le procès-verbal d'admission en date du 22 juin 2026,

Arrêtons

ARTICLE 1:

La liste d'aptitude au concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2026, est arrêtée comme suit :

NOMS	Prénoms
AKROUR	Loubna
BANOS-BISMAN	Nora
BENOIT	Marine
BERTIN	Mallaury
BIGUENET	Céline
BOUDEAU	Claudine
BOUTIN	Eloise
BOUTIN	Julie
BRUNOT	Manon
BÜHLER	Lola
BURR	Coralie
CAILLEUX	Cindy
CARQUIGNY	Delphine
CHARBONNIER	Sophie
CLEMENT	Aurélie
CUNEY	Laura
DEBZAC	Vincent
DELIANCE	Romane
DELMAIRE	Aurelia
DEMENUS	Elise
DOUDOU	Fouzia
EHRET	Juliette
ETHEVE	Nathalie
FAVIER	Meline
FAVRE	Lénaïc
GARCIA	Samuel
GATT	Nicolas
GAUDRON	Laure
GENTE	Emma
GEORGIN	Margot
GIBO	Karine
GONCALO	Delphine
GRANGIER	Line
GUIDOLIN	Aurélie
HOFFER	Delphine
HUMBERTCLAUDE	Elea
JEANNERET	Marie-Lucie
JOST	Amélie
KEPPI	Caroline

NOMS	Prénoms
LARÇON	Juliette
LECAREUX	Marlene
LORY RAUCAZ	Laetitia
MAHON	Pauline
MATOS GALHARDO	Sara
MILESI	Chloé
NAPPEZ	Feroudja
PANASIUK	Kristina
PETROVIC	David
POCHET	Emmanuelle
QUINTIN	Hauke-Yannick
RAMADANI	Lisa
REMONDET	Catherine
ROGNON	Fabienne
ROYER	Valentine
SAKEK	Myriam
SALMI	Aline
SERVILLAT	Mylène
TANG	Bopha
THOMAS	Yves
TROUILLET	Alizée

Cette liste comprend les lauréats du concours organisé au titre de l'année 2026 ainsi que les lauréats ayant demandé leurs réinscriptions sur la liste d'aptitude en application de l'article R325-131 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 2 :

L'inscription sur la liste d'aptitude, pour les lauréats de la session 2026, prendra effet à la date de visa de préfecture du présent arrêté.

La liste d'aptitude est d'une validité nationale de deux ans, renouvelable deux fois, à condition que le lauréat demande, par écrit, à être maintenu sur cette liste au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

ARTICLE 3 :

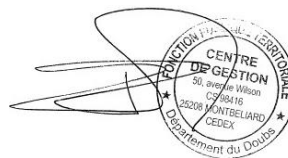
Le Président du centre de gestion du Doubs charge ses services de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois.

Fait à Montbéliard, le 22 juin 2026

Le Président du centre de gestion



Christian Hirsch